

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-7-3-1

Séance du mardi 13 juillet 2021

AVENANTS AUX CONVENTIONS RELATIVES A LA CARTE MOBILITE INCLUSION ENTRE L'IMPRIMERIE NATIONALE, LA COLLECTIVITE EUROPENNE D'ALSACE ET LES MDPH DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne , CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique et notamment son article 107,
- VU le décret n° 2016-1849 du 23 décembre 2016 relatif à la carte mobilité inclusion pris en application de l'article 107 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique et en application de l'article 2 de la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993 relative à l'Imprimerie nationale,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-1-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention nationale relative à la mise en place de la Carte Mobilité Inclusion (CMI),
- VU la Convention locale relative à la Carte Mobilité Inclusion (CMI) entre la MDPH du Haut-Rhin, le Département du Haut-Rhin et l'Imprimerie Nationale du 23 juin 2017,
- VU la Convention locale relative à la Carte Mobilité Inclusion (CMI) entre la MDPH du Bas-Rhin, le Département du Bas-Rhin et l'Imprimerie Nationale du 18 avril 2017,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant type à la convention locale relative à la carte mobilité inclusion joint à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer les avenants particuliers à conclure sur ce modèle pour le territoire du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- Autorise le Président à signer toute modification à venir aux conventions locales relative aux modalités purement techniques de la prestation de l'Imprimerie Nationale dès lors qu'elle n'entraîne aucun surcoût pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité